

Les manifestants n'ont pas toujours respecté les restrictions, par exemple en défilant sur la route le long des quais. G. CABRERA

## La grève pour le climat échappe à l'amende

Malgré quelques entorses à l'autorisation de manifester, la police ne sanctionnera pas les organisateurs

Le cortège des élèves et étudiants pour le climat vendredi dernier s'est déroulé sans heurts. Malgré un nombre de manifestants trois fois plus important que ce qui était attendu, la police ne déplore pas de débordements ou de déprédations. Toutefois, les restrictions à l'autorisation de manifester n'ont pas été entièrement respectées. Sur les réseaux sociaux, la rumeur d'une amende infligée aux organisateurs de la grève pour le climat a ainsi commencé à circuler, mais finalement, ces derniers ne seront pas sanctionnés.

Contrairement à ce qui était prévu, le cortège n'a pas emprunté le pont des Bergues mais celui de la Machine. Puis, le long du quai du Mont-Blanc et du quai Wilson, les manifestants ont défilé sur la route alors qu'ils n'étaient autorisés à le faire que sur le trottoir. Enfin, à l'avenue de France, ils ont empiété sur la voie du tram 15, occasionnant de légères perturbations sur cette ligne.

À l'issue du rassemblement, des policiers ont expliqué aux organisateurs qu'ils s'exposaient à des sanctions: «Je suis allé voir les agents de police pour faire le point et ils m'ont dit que nous n'avions pas respecté certaines exigences de l'autorisation», raconte Léo. C'est cet étudiant de 18 ans qui avait accepté de donner son nom comme responsable offi-

ciel en cas de problème, ainsi que l'exige la loi sur les manifestations. «Les policiers ont ajouté qu'ils étaient en droit, ainsi que les TPG (ndlr: Transports publics genevois), de me donner une amende.» Certains, sur les réseaux sociaux, parlaient déjà d'organiser une collecte pour payer la contravention.

Même s'il était bien conscient de prendre un risque en endossant personnellement la responsabilité de la manifestation, Léo est plutôt soulagé d'apprendre qu'il n'y aura finalement pas de sanction, ni de la part de la police ni de celle des TPG. Et il y a de quoi: suite à une révision acceptée en votation populaire en 2012, la loi sur les manifestations prévoit une amende pouvant aller jusqu'à 100 000 fr. pour l'organisateur qui viole ses obligations, notariment en cas de dom-b mages.

La police s'est donc montrée clémente: «Les initiateurs de la grève pour le climat sont jeunes, c'est la première fois qu'ils organisaient une manifestation», note le porte-parole de la police genevoise, Silvain Guillaume-Gentil. Pour lui, hormis ces quelques entorses, ils ont fait les choses dans les règles, par exemple en mettant sur pied un service d'ordre. «Ils ont juste été débordés par le nombre de participants.» Il s'agissait ainsi simplement de leur donner un petit avertissement, ce qui sera sans nul doute utile pour la prochaine manifestation, qui est prévue pour le sa-medi 2 février.

Antoine Grosjean

■ @antogro72